

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 7/04/2025 N° D2025-25

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet :** Convention d'occupation du Parc de la Cluse à l'occasion de la kermesse annuel du Centre Culturel de Montréal La Cluse

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

### **DECIDE**

**Article 1 :** Est acceptée la convention d'occupation entre Haut Bugey Agglomération et le Centre Culturel, 54 rue des Savoies - 01460 MONTREAL LA CLUSE, pour l'organisation de la kermesse annuelle au parc de la Cluse à Nantua.

**Article 2 :** La présente autorisation est donnée du samedi 17 mai 2025 à 9 heures au dimanche 18 mai 2025 à 21 heures, à titre gratuit.

**Article 3 :** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président  
Michel MOURLEVAT

